

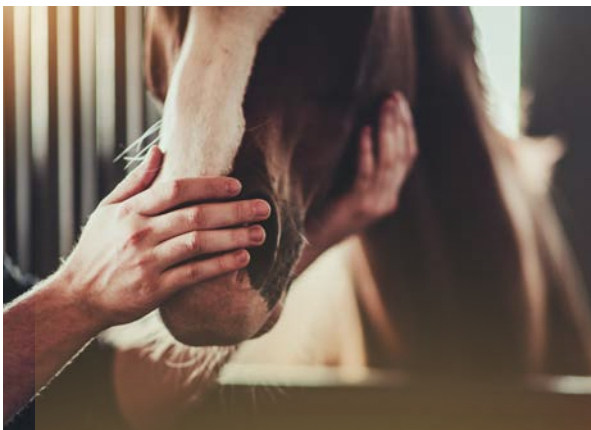
IMPORT / EXPORT D'ÉQUIDÉS

NOUVELLES FORMALITÉS DOUANIÈRES

Avec le Brexit, **les règles ont changé pour les déplacements d'équidés entre l'Union européenne et la Grande-Bretagne.**

- Chaque mouvement est soumis à formalités douanières.
 - ✓ Importations ou exportations pour l'achat ou la vente d'équidés.
 - ✓ Importations ou exportations temporaires.
- Les animaux vivants ou les produits d'origine animale sont **soumis à un contrôle vétérinaire lors du passage de la frontière.**

VOUS FAITES VOYAGER VOS CHEVAUX PAR L'EUROTUNNEL
OU PAR LE PORT DE CALAIS ?



ASD Group vous accueille sur place, **pour le bien-être des animaux**, tout est préparé avant votre arrivée afin qu'ils passent **le moins de temps possible en transit.**

EN SAVOIR PLUS SUR LES FORMALITÉS

Pour plus de précisions sur les formalités douanières à respecter et les documents à fournir lors des contrôles, contactez nos experts !

POURQUOI ASD GROUP ?



Spécialisé depuis plus de 20 ans dans les formalités douanières et fiscales, ASD Group vous accompagne dans toutes vos démarches à l'international.

Depuis le 1er janvier 2021, nous intervenons à Calais pour vous assister lors des formalités douanières et les contrôles SIVEP des produits SPS.



ASD Group dispose également du **statut d'opérateur économique agréé (OEA)**. Ce label de confiance douanier européen permet de simplifier et sécuriser les échanges à l'international.

POURQUOI CALAIS ?

Calais port est le seul point d'entrée qui dispose d'une station animalière. Cependant, le site de Calais Eurotunnel, ouvert uniquement aux équidés, dispose de boxes dans un espace dédié.




©Eurotunnel

POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONTACTEZ-NOUS

 contact@asd-int.com

 www.asd-int.com

 +33 (0)4 92 38 08 05

